

ASSEMBLEE DE QUARTIER COMMUNE DU 9 FEVRIER 2021 COMPTE RENDU DE RÉUNION

1-Démarche de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Rennes (STSPD) – Présentée par Mme Lénaïc Briéro, Adjoint à la Maire délégué à la Sécurité, au Monde Combattant et aux Politiques Mémorielles

La STSPD définit les priorités, enjeux et méthodes de travail autour des enjeux de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique à Rennes. La sécurité est en enjeu majeur du nouveau mandat municipal, conscient des attentes des Rennaises et Rennais. Or chaque individu joue à un rôle important pour retrouver cette sérénité.

L'augmentation de la délinquance à Rennes est moins forte que dans les autres villes. Cependant les problématiques identifiées entre 2015-2020 restent d'actualité :

- Visibilité des trafics de stupéfiants et extension des points de deal en centre-ville et dans les quartiers générant une appropriation des espaces publics et privés, des tensions entre habitants et délinquants,
- Une banalisation des phénomènes de violence chez les jeunes,
- Un élargissement à l'ensemble des quartiers des troubles liés aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public,
- L'augmentation du nombre de plaintes pour atteintes sexuelles et des difficultés rencontrées par les femmes sur l'espace public,
- La délinquance générée par des jeunes étrangers en France. Ces jeunes sont hermétiques à toute aide d'accompagnement,
- Les violences intrafamiliales.

Depuis 2015, des réponses ont été apportées au cours de la période avec :

- À partir de septembre 2020, 40 policiers municipaux supplémentaires seront recrutés. Les 20 premiers sont déjà recrutés et seront présents à partir du printemps sur l'espace public. Les 20 autres prendront leur poste d'ici la fin d'année 2021.
- L'extension des horaires de service de la Police Municipale : ils interviendront les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 2h30 du matin au lieu de 23h45 sur tout le territoire rennais à partir de septembre 2020.
- Renforcement du dispositif répressif en lien avec la police nationale, la police municipale pour le trafic et la consommation de stupéfiants (amende forfaitaire des consommateurs de 200€ et inscription en marge du casier judiciaire)

- Renforcement du dispositif de prévention par une augmentation du système vidéo surveillance en centre-ville, par le renforcement des dispositifs de médiation existants (de voisinage, nocturne et à l'école.)
- Pour les violences faites aux femmes mise en place d'un lieu dédié à l'amélioration de l'accueil et des prises en charge de femmes victimes de violences.

Il est nécessaire de définir la feuille de route pour ces 5 prochaines années ainsi que les priorités d'actions avec une concertation pour recueillir la parole des habitants. Cette concertation se déroulera en quatre étapes :

- De janvier à mars, présentation du STSPD dans tous les quartiers et formation du groupe "habitants référents",
- En février : une enquête téléphonique sur un panel de 800 personnes,
- En avril : organisation de forums en quartier (programme de visio-tables rondes en raison du contexte sanitaire)
- Jusqu'en juin : mobilisation des habitants référents pour réécriture du nouveau document de la STSPD présenté en conseil municipal de juillet.

Présentation du dispositif "habitants référents":

Un dispositif "d'Habitants Référents Sécurité" issus des conseils de quartier, existe à Rennes depuis 2015. Il permet:

- que la parole des habitants soit relayée dans les instances de pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- que certaines de leurs propositions et/ou initiatives contribuent aux réponses apportées dans la lutte contre l'insécurité et les troubles de la tranquillité publique.
-

Le groupe des Habitants référents est composé de 42 membres :

- 28 membres élus au sein des 14 conseils de quartier (soit deux par quartier),
- 2 membres issus du Conseil Citoyen Rennais,
- 2 membres issus du Conseil Rennais de Cohésion Sociale,
- 10 membres tirés au sort sur la base d'un appel à volontariat lancé via le site de la fabrique citoyenne.

Un appel à volontaires est lancé pour recueillir les candidatures pour intégrer le groupe "Habitants Référents". La nomination des habitants référents sera entérinée par un vote lors d'un prochain conseil de quartier sud gare.

De plus, les participants sont invités à faire remonter toutes remarques auprès de la Direction de Quartiers sur leurs préoccupations concernant la vie de leur quartier.

2 – Démarche de la Charte de l'Arbre à Rennes – Présenté par M. Bertrand Martin de la Direction des Jardins et de la Biodiversité

M. Bertrand Martin présente un power point, qui est joint au compte rendu, sur la démarche de la Charte de l'Arbre.

La rédaction de la Charte de l'Arbre a débuté en 2019 au sein de la Commission "Arbre dans la ville". (Cette commission est issue du Conseil Local de la Biodiversité). Elle s'accompagnera d'une liste de 33 engagements pour chacun des principaux acteurs recensés : Ville de Rennes, Rennes Métropole, aménageurs, promoteurs, grands propriétaires fonciers, bailleurs sociaux, concessionnaires de réseaux...

Chaque engagement se traduit dans une "fiche action" afin de bien en définir les modalités, les échéances, le calendrier, les moyens à mobiliser, les indicateurs de suivi.

Au printemps 2021, lancement d'une concertation citoyenne sur la Charte de l'arbre qui débouchera en septembre 2021 à sa signature.

M. Martin remercie les participants pour avoir réagi aux deux questionnaires envoyés avec l'invitation et demande aux participants de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous:

- quels sont les 3 engagements qui vous semblent prioritaires (sur les 33 présentés)
- les engagements à modifier, à compléter ou à préciser?
- les engagements manquants

Questionnement des participants :

- Quelles sont les perspectives de plantation d'arbres sur le secteur de la Courrouze ?

Réponse : le secteur de la Courrouze est un secteur très boisé. Un travail avec un spécialiste de l'arbre a été mené en amont du projet sur la cartographie des lieux permettant la préservation d'un patrimoine existant. La plantation en petits secteurs et très dense a été retenue.

- Quels moyens humains et financiers pour suivre et accompagner cette belle dynamique ? Est-il possible de mettre en place une balade urbaine de découverte des arbres remarquables ? Serait-il possible de planter des micro forêts urbaines selon la méthode du japonais Akira Miyawaki ?

Réponse : la Direction des Jardins et de la Biodiversité mettra en œuvre tous les moyens pour assurer un bilan annuel du projet ainsi que le suivi. La méthode japonaise permet de montrer l'intérêt de planter petit et très dense découlant de pratiques anciennes. Une "micro forêt" est en cours d'étude du côté du quartier d'Italie. De plus, plusieurs projets plantation, notamment d'arbres fruitiers ainsi qu'un projet de micro forêt urbaine ont été déposés au Budget Participatif sur les quartiers Bréquigny et Sud Gare. Un autre projet en étude est celui de la création de vergers, notamment sur le quartier Sud Gare, en libre accès par les riverains.

- Pour l'aménagement sur le secteur Victor Rault, tous les arbres ont été arrachés sans consultation. La consultation des riverains semble être une démarche à systématiser pour éviter des arrachages de plantations récentes.

Réponse : le projet du secteur Victor Rault est projet long, qui a duré plus de 10 ans. Il est vrai qu'une consultation avec les riverains n'a pas eu lieu directement; cependant dans le cadre des ateliers participatifs de la ZAC (2009/2011), ce point avait bien été abordé

- La question du fauchage tardif en particulier pour l'écosystème du sol et la coupe des arbres.

Réponse : en raison du premier confinement, les interventions des services de la Ville ont été décalées ce qui a pu susciter des réactions négatives. Cependant, le fauchage tardif est désormais mieux accepté.

Une concertation plus large des habitants est aussi prévue à l'échelle rennaise, toujours dans le cadre du printemps de la concertation: des balades, des plantations participatives, des forums itinérants....

Suite à la réunion :

Renvoyer le questionnaire aux membres des Conseils de quartier; cela fera office d'avis. Un système de vote automatique sera mis en place avec ce questionnaire.

Pour le quartier Bréquigny, le vote sera effectué uniquement avec les membres du conseil de quartier. Pour le quartier Sud Gare, le questionnaire sera envoyé aux membres du conseil de quartier et aux membres de la commission environnement.